

Histoire

L'âge des révolutions (années 1770-1804) - France, États-Unis, Saint-Domingue ; Irlande, Pays-Bas autrichiens et Provinces-Unies

Aux lendemains de la guerre de Sept ans, les idées des Lumières, la faveur croissante du concept de nation, ainsi que le rayonnement du modèle parlementaire britannique se conjuguent pour faire entrer l'Europe et l'Amérique du Nord dans une période de débats et de bouleversements politiques. C'est le concept même de *révolution*, envisagé dans une approche dynamique d'histoire connectée, qui est au cœur de cette question au programme de l'agrégation interne d'histoire-géographie et que devront interroger les candidates et candidats.

Sans qu'il soit nécessaire de privilégier une date plutôt qu'une autre, les années 1770 voient ainsi l'entrée dans une ère de révolutions de part et d'autre de l'Atlantique. Parmi celles-ci, les révolutions américaine, française et haïtienne apparaissent comme particulièrement centrales. Les évolutions de l'historiographie ne permettent plus en effet de reléguer cette dernière au simple rôle de périphérie de la Révolution française, mais exigent au contraire d'en saisir tant la singularité que les questions universelles qu'elle soulève. Ces trois révolutions et les espaces qu'elles concernent au premier chef - le territoire des États-Unis, la France et son empire colonial avec une insistance particulière sur Saint-Domingue - constituent donc le cœur de la question au programme. Y sont également inclus des espaces qui connaissent leurs propres phénomènes révolutionnaires, qui interagissent avec les autres révolutions en cours, les discutent, s'y opposent, ou encore suscitent des mobilités d'individus en quête de révolution, ou qui, au contraire, les fuient. Ces espaces sont l'Irlande, les Pays-Bas autrichiens, les Provinces-Unies et leurs États-successeurs, ainsi que les colonies antillaises néerlandaises. En revanche, l'Italie, la Suisse, les mondes germaniques et hispaniques sont exclus, sauf en ce qui concerne les relations de la colonie française de Saint-Domingue avec la partie espagnole de l'île. Enfin, la Grande-Bretagne ne sera pas considérée en tant que telle ; mais il conviendra de prendre en compte son rôle en toile de fond, comme modèle politique puis parfois comme repoussoir, ainsi que comme tutelle coloniale d'espaces inclus dans l'étude.

Les évolutions historiographiques de ces dernières décennies ont conduit à replacer les différentes révolutions de cette période charnière dans une optique transnationale, voire connectée. L'idée d'une "révolution atlantique" suscite débats et renouvellements, depuis Jacques Godechot et Robert Palmer qui, en 1955, soulignaient la circulation des idées des Lumières de part et d'autre de l'Atlantique, et avançaient l'hypothèse d'une matrice commune aux révolutions américaine et française. Ce décloisonnement du regard conduit à être attentif aux circulations d'idées (depuis les idées des Lumières et celles liées au "modèle" de la révolution anglaise, jusqu'aux idées contemporaines des bouleversements révolutionnaires), mais aussi aux circulations d'hommes et de pratiques. L'histoire globale ou connectée qui s'est développée depuis quelques décennies invite à dépasser la focalisation sur l'exceptionnalité française, en la replaçant dans un contexte plus global. Il ne s'agit en aucun cas de retomber dans une logique diffusionniste, où des centres (France, États-Unis) impulseraient des vagues révolutionnaires que d'autres espaces se contenteraient de réceptionner. L'enjeu n'est pas seulement d'évaluer les similitudes ou les différences entre les révolutions évoquées, mais également d'en saisir les connexions, la manière dont elles interagissent, s'influencent, s'imitent ou cherchent à se différencier, que ce soit par la circulation de patriotes révolutionnaires (hommes comme femmes), d'ouvrages, de correspondances, d'objets, et par leur réception par différents groupes sociaux. Ces circulations, à la fois symboliques et concrètes, permettent de repenser le phénomène révolutionnaire, à la fois à l'échelle globale et dans chacun des espaces concernés.

Envisager l'âge des révolutions dans une optique transnationale et connectée ne doit évidemment pas conduire à minimiser le contexte spécifique à chaque espace étudié. Est en conséquence attendue une maîtrise de la chronologie et des dynamiques propres à chacune des révolutions concernées par le programme (en privilégiant toutefois les trois révolutions états-unienne, française et haïtienne).

Les axes suivants seront à privilégier :

- La circulation des idées et les débats qu'elles suscitent, constituent un premier champ d'investigation. De part et d'autre de l'Atlantique, et de manière souvent entrecroisée, certaines grandes idées émergent et sont développées par les révolutionnaires, notamment la question de l'autorité politique et de sa légitimité, de la souveraineté nationale, de l'égalité en droits, de la liberté, du droit naturel, de la nation et de la citoyenneté. Certaines de ces idées font alors particulièrement débat, comme les questions religieuses, celles relatives à la violence et au degré de radicalité nécessaire, la participation politique (le vote notamment). Dans une optique d'histoire matérielle, on pourra être également attentif à l'objet qui sert de support à la circulation de ces idées (livres, lettres, chansons, répertoire théâtral, etc.).

- Corollaire du précédent, la circulation des personnes constitue un axe important de la question au programme. Si certaines figures d'intellectuels cosmopolites sont bien connues, la circulation et la participation aux processus révolutionnaires des élites administratives, mais aussi d'inconnus (y compris des femmes) sont à creuser : quelles expériences font ces protagonistes au sein d'une société révolutionnée ? Et quel impact ont-elles sur leurs perceptions et leurs actes, une fois rentrés dans leur pays d'origine ?

- Le programme intègre en outre la question de la traite et de l'esclavage. Par essence, celle-ci s'inscrit dans un vaste espace atlantique. Quant aux débats et controverses qui entourent cette question, ils se déroulent eux aussi dans un cadre international. Cette question a été renouvelée récemment, d'abord dans la saisie quantitative des phénomènes de traite et de travail servile. Le débat historiographique s'est aussi concentré sur la grille d'analyse nécessaire pour comprendre l'exploitation du travail des captifs africains et de leurs descendants, celle du préjugé de couleur ou à l'inverse de la racialisation (travaux de Frédéric Régent, Cécile Vidal, Karine Rance et Éric Saunier).

- Les laissés-pour-compte de la dynamique révolutionnaire constituent un autre champ d'investigation majeur de l'historiographie récente, de part et d'autre de l'Atlantique, qu'il conviendra d'explorer. Le phénomène révolutionnaire n'est pas sans (re)produire des exclusions : les femmes, les noirs, les franges les plus populaires (pauvres/indigents), mais aussi les autochtones amérindiens, constituent pour une bonne part des laissés-pour-compte des bouleversements de l'ère des révolutions. Cependant, il faut envisager dans quelle mesure, pour reprendre des grilles d'analyse proposées par les *Subaltern Studies*, ces catégories de populations invisibilisées font preuve d'agentivité et participent au phénomène révolutionnaire, se politisent, résistent et luttent pour leurs droits.

- Un espace à ne pas oublier est celui de la mer elle-même. Le rôle des mers et océans comme lien entre les pays concernés, comme vecteur d'individus, d'idées et de marchandises, a suscité un intérêt croissant et se trouve pleinement inclus dans la question au programme. Si l'océan Atlantique rassemble, il peut aussi séparer, à l'occasion des guerres fréquentes durant la période. Les nombreux conflits durant l'empan chronologique retenu sont une autre toile de fond à prendre en compte.

L'année 1804 ne constitue pas la borne finale des phénomènes révolutionnaires atlantiques ; néanmoins, elle en marque une étape importante, en partie un aboutissement, voire un essoufflement. L'année est marquée par l'indépendance de Saint-Domingue sous le nom d'Haïti, et le couronnement de Napoléon Bonaparte

comme empereur. Par ailleurs, un cycle se clôt aussi en Irlande, par exemple, avec l'échec de la révolte de Robert Emmet l'année précédente.

La diversité des thématiques abordées constitue autant de perspectives qui permettent d'articuler étroitement les renouvellements scientifiques de la question avec une réflexion pédagogique et didactique.

Au collège, en cycle 3, la classe de quatrième a pour premier thème de l'année "Le XVIII^e siècle. Expansions, Lumières et révolutions." Ce thème, pour reprendre les termes de la fiche d'accompagnement de programme, "instaure un lien entre l'ouverture de l'Europe sur le monde et les transformations qu'elle connaît au XVIII^e siècle". Il est important de noter que la classe de quatrième étudie la seule Révolution française mais le programme "incite cependant à la replacer dans le cadre de mutations politiques de grande ampleur incluant notamment la révolution américaine". Ainsi, les trois parties du thème permettent de s'intéresser à la traite atlantique, aux Lumières, par "les modes de diffusion des nouvelles idées", à "la façon dont différents groupes sociaux s'en emparent". La Révolution française n'est pas étudiée *in extenso* mais il est demandé d'en "[caractériser] les apports (...) dans l'ordre politique aussi bien qu'économique et social non seulement en France mais en Europe dans le contexte des guerres républicaines (et impériales)". Le cadre international est explicite : "on peut à cette occasion replacer les singularités de la Révolution française dans le cadre des révolutions atlantiques".

En quatrième, le thème contribue au Parcours citoyen et au Parcours d'éducation artistique et culturelle.

Au lycée, en classe de seconde le thème 4 "Dynamiques et ruptures dans les sociétés des XVII^e et XVIII^e siècles" propose des points qui concourent à travailler des éléments de la question de programme. Dans le chapitre 2 "Tensions, mutations et crispations de la société d'ordres" trois des PPO, points de passage et d'ouverture, intéressent la contextualisation de "l'âge des révolutions" : "Riches et pauvres à Paris", "Un salon au XVIII^e siècle (le salon de madame de Tencin par exemple)", "Les ports français et le développement de l'économie de plantation et de la traite".

En classe de première générale, le thème 1 "L'Europe face aux révolutions" consacre le premier chapitre à "la Révolution française et l'Empire : une nouvelle conception de la nation". Il invite à travailler sur un événement fondateur (la Révolution française) et sur la tentative de Napoléon Bonaparte de clore ce moment de l'histoire avec le Consulat et l'Empire. Ce chapitre est également à comprendre comme un aboutissement des mouvements sociaux, politiques, culturels des XVII^e et XVIII^e siècles (dernier thème de l'année de Seconde) et le début d'une réflexion sur la construction d'un ordre politique stable autour d'un concept auquel il faut donner corps, celui de nation. Enfin, il permet de mettre en perspective la centralité de la Révolution comme événement qui bouleverse la France mais aussi l'Europe. Deux des trois PPO sont en lien avec la nouvelle question : "Madame Roland, une femme en révolution", "Décembre 1792 - janvier 1793 – Procès et mort de Louis XVI".

En classe de première technologique, le thème 1 est consacré à "L'Europe bouleversée par la Révolution française (1789-1815)", titre également de la question obligatoire. Un des deux sujets d'étude s'intéresse au "10 août 1792 : la chute de la monarchie et le basculement vers une république révolutionnaire". Le thème a "pour vocation de mettre en avant l'importance de la rupture causée par la Révolution française", "l'approche se focalise plus rapidement [qu'en première générale] sur la portée européenne de l'événement révolutionnaire".

L'Empire colonial français en Afrique : métropole et colonies, sociétés coloniales, de la conférence de Berlin (1884-1885) aux Accords d'Évian de 1962

Cette nouvelle question qui sera au programme pour la première fois au concours interne de l'agrégation et CAER, section histoire et géographie, pour la session 2025 tient compte de la manière dont l'Afrique est présente à l'époque contemporaine dans les programmes scolaires d'enseignement d'histoire et de la spécialité Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques (HGGSP). Par ailleurs, cette thématique permet aux géographes de mobiliser les concepts de la géographie (frontière et découpage frontalier, mise en valeur, territoire, etc.)

Plusieurs thématiques peuvent être développées autour de la question au programme : il s'agit, à propos d'un territoire déterminé et de ses habitants ainsi que d'exemples précis, de mobiliser des notions qui ont été travaillées par la riche historiographie de ces dernières décennies, et qui ont toutes été renouvelées par une perspective d'histoire globale et de croisement des regards, comme par celle de l'histoire connectée. Ces notions sont celles d'impérialisme colonial, de société coloniale et de décolonisation. Toutes ont leur portée et leurs limites.

Il s'agit aussi de raconter une histoire, avec ses moments clefs et ses grands repères. La conférence de Berlin de 1884-1885, qui ouvre sur l'impérialisme colonial français et son heurt avec d'autres (comme lors de l'incident de Fachoda), mais aussi sur un tableau de l'empire colonial français en Afrique avant 1914, de sa composition et de son organisation juridique, institutionnelle et spatiale (départements d'Algérie, Afrique Occidentale Française, Afrique Equatoriale Française, protectorats, gouvernement par décret, Code de l'indigénat...). La conférence de Berlin permet notamment d'aborder le tracé des frontières, leurs logiques et la production de territoires qui au moment des indépendances (près de 70 ans après) se revendiquent des États-nations. On interroge aussi les limites de la domination française, une domination qui reste fragile et contestée (lutte de Samory Touré contre la pénétration française en Afrique de l'Ouest, révoltes de Madagascar de 1895 à 1906). L'aspect évolutif de cette domination et de ses contestations est aussi à prendre en compte au long de la période, avec la guerre du Rif (1921-1926), ainsi que l'affirmation et l'organisation d'élites contestataires au sein des colonies à l'image du Néo-Destour en Tunisie, puis la formation de futurs dirigeants comme Léopold Sédar Senghor et Félix Houphouët-Boigny. Au-delà de ces moments, le sujet invite à sortir du face-à-face entre colonisés et colonisateurs pour comprendre le fonctionnement quotidien de la société coloniale et de ceux qui la composent, dont les intermédiaires, les femmes et les chefs de village. Les candidats devront mettre l'accent sur les modalités de mise en valeur de l'Empire, les échanges économiques, sociaux et culturels entre les colonies et la métropole.

On met ainsi en rapport le projet de l'assimilation, tel qu'il a été défini par Arthur Girault dans ses *Principes de la colonisation et de législation coloniale* (1895) avec la réalité coloniale, et ce jusqu'aux réformes tardives et limitées qui font suite à la conférence de Brazzaville de 1944, dans les années qui voient les massacres de Sétif (1945), de Madagascar (1947).

Les deux conflits mondiaux et l'implication des populations colonisées, voire du territoire africain durant la Seconde Guerre mondiale font surgir la partie africaine de l'Empire comme enjeu et ressource pour les belligérants. Des espoirs ou opportunités sont suscités, alors même que l'existence des empires coloniaux est contestée par les deux puissances sorties renforcées du second conflit mondial. Durant la Grande Guerre, le territoire africain est à la fois un enjeu et une ressource pour les belligérants alors qu'une partie des populations locales doit aller en Europe pour travailler dans les usines ou combattre sur le front. Ce rôle stratégique est amplifié lors de la Seconde Guerre mondiale, puisque la France libre accomplit ses premiers faits d'armes en Afrique en s'appuyant notamment sur des soldats recrutés en AEF. Le continent est aussi un terrain d'affrontement entre la France libre et le régime de Vichy.

La décolonisation de l'Afrique, entre règlements tunisien et marocain, guerre d'Algérie, décolonisation de l'Afrique subsaharienne, à la charnière des IV^e et V^e République, est à inscrire dans la longue durée des rapports entre la métropole et ses colonies, de l'exposition coloniale de 1931 qui témoigne d'un intérêt de surface aux débats sur les conséquences économiques et géopolitiques de cette décolonisation. Mais la question de la place des nouveaux Etats décolonisés dans un monde marqué par la guerre froide et l'émergence du tiers-monde (conférences de Bandung (1955) et de Belgrade (1961)) est aussi centrale. Enfin, la complexité de la société coloniale – des sociétés coloniales, qui se joue à la fois dans des questions d'identités, dans le fait que l'on se trouve ou pas dans une colonie de peuplement, dans des interactions multiples, des transferts culturels à la résistance ou à la réaffirmation culturelle, dans les rapports économiques au sein des territoires, doit être mise en relief tout autant durant la période coloniale qu'au moment des indépendances.

Dans les programmes du collège et du lycée, voies générale et technologique, plusieurs thèmes d'histoire permettent de travailler cette question :

Dans les programmes du cycle 4, au collège, en 4^e le thème 2, « L'Europe et le monde au XIX^e siècle », comporte un axe « conquêtes et sociétés coloniales ». Il est indiqué « qu'on pourra observer les logiques de la colonisation à partir de l'exemple de l'Empire colonial français. L'élève découvrira le fonctionnement d'une société coloniale ». En 3^e, dans le thème 2, « Le monde depuis 1945 », figure un axe « indépendance et construction de nouveaux Etats ». On précise que « l'effondrement rapide des empires coloniaux est un fait majeur du second XX^e siècle » et on recommande d'étudier les modalités d'accès à l'indépendance à partir d'un exemple au choix de l'enseignant.

En première technologique, la question obligatoire « La Troisième République : un régime, un empire colonial », comporte le sujet d'étude « Vivre à Alger au début du XX^e siècle » et aborde la notion de « société coloniale ». En terminale technologique, la question obligatoire « Le monde de 1945 à nos jours » met en avant la notion de décolonisation et « le processus de décolonisation et l'émergence du Tiers-Monde ».

En première générale, le thème 3, « La République avant 1914 : un régime politique, un empire colonial » comprend un chapitre sur « Métropole et colonies » avec un « point de passage et d'ouverture » intitulé « 1898 – Fachoda, le choc des impérialismes » et un autre intitulé « 1887. Le code de l'indigénat algérien est généralisé à toutes les colonies françaises ». Le thème 4, « La Première Guerre mondiale », permet d'aborder dans son premier chapitre « l'implication des empires coloniaux britannique et français ».

En terminale générale, dans le thème 2 intitulé « La multiplication des acteurs internationaux dans un monde bipolaire (de 1945 au début des années 1970) », le chapitre 2 est consacré à « une nouvelle donne géopolitique : bipolarisation et émergence du Tiers-Monde », et le chapitre 3 à « La France : une nouvelle place dans le monde ». Dans ce dernier chapitre deux objectifs concernent l'un « La IV^e République, décolonisation, guerre froide et construction européenne » et l'autre « La crise algérienne de la République française et la naissance du nouveau régime », tandis qu'un point de passage et d'ouverture (PPO) est consacré à « La guerre d'Algérie et ses mémoires ».

En spécialité Histoire, Géographie, Géopolitique et Sciences politiques, dans le thème 3 de la classe de première, « Étudier les divisions politiques du monde : les frontières » et son axe 1, « Tracer des frontières, approche géopolitique », un jalon s'intitule : « Pour se partager des territoires : la conférence de Berlin et le partage de l'Afrique ». En terminale, le thème 6 de la spécialité intitulé « L'enjeu de la connaissance » et son axe 1 intitulé « produire et diffuser des connaissances » comporte un jalon intitulé « Donner accès à la connaissance : grandes étapes de l'alphabétisation des femmes du XVI^e siècle à nos jours », qui permet de lier alphabétisation et problématique du développement.

Géographie

La France

Cette question permanente ambitionne d'interroger la France dans toutes ses dimensions, thématiques et régionales, dans ses territoires continentaux, insulaires et maritimes. Il conviendra d'inscrire l'ensemble des réflexions dans le cadre de l'Union européenne et de la mondialisation, en ayant à cœur d'identifier la diversité des spécificités territoriales, à commencer par celles des départements-régions et collectivités d'Outre-Mer. La réflexion doit articuler l'identification des lignes de force du territoire national et les dynamiques qui le façonnent, les acteurs qui sont à l'œuvre dans les territoires et les enjeux auxquels ils sont confrontés. Une bonne connaissance du fonctionnement institutionnel de la France et de l'Union européenne constitue une attente élémentaire. Cette question est l'occasion de mettre à jour ses savoirs sur des sujets qui doivent être maîtrisés car enseignés en collège comme en lycée.

Le travail sur cette question conduit les candidats à renforcer leur compréhension des processus de territorialisation/déterritorialisation/reterritorialisation, dans toutes leurs dimensions : politiques, économiques, sociales, culturelles, environnementales, paysagères. Le rôle de l'aménagement des territoires et ce que révèlent ses évolutions au cours des décennies passées constituent une entrée fondamentale qui doit être incarnée par des exemples précis, contextualisés spatialement et temporellement. Cette approche permet de considérer les différentes formes de conflictualité (conflits environnementaux, d'accès aux ressources, d'usages, de représentations...), les controverses et les rapports de pouvoir dans la fabrique territoriale, ainsi que les problématiques d'inégalités territoriales et socio-spatiales, de justice spatiale, ou encore de gestion des risques. Les manifestations de l'imbrication des dimensions écologiques, sociales et politiques devront être analysées au prisme des notions fondamentales de vulnérabilité territoriale, de résilience, ou encore d'anthropocène. La dimension actorielle n'en est que plus centrale, en ayant soin de ne pas réduire la notion « d'acteurs » aux seules « institutions ». Les formes de participation, de tension, d'opposition et de mobilisation citoyenne sont à considérer dans toute leur complexité. A ce titre, une attention particulière est attendue quant à la prise en compte des modes d'habiter (pratiques, représentations, attachements), des expériences différenciées des territoires (genre, classe, âge, origine) et des formes d'appropriation et de résistance locales comme autant de clés d'analyse des processus territoriaux.

L'espace français connaît des évolutions importantes qu'il convient de mesurer, de comprendre, d'expliquer et d'illustrer. Parmi ces dynamiques, on peut s'attacher au fait urbain dans toutes ses dimensions, à commencer par la métropolisation. Cependant, il convient d'aller plus loin en interrogeant, par exemple, les manifestations spatiales et territoriales des nouveaux paradigmes d'une urbanité plus durable, l'évolution des dynamiques de périurbanisation et de rurbanisation et leurs conséquences pour les espaces ruraux, les dynamiques propres des espaces ruraux et de recomposition des différentes formes de ruralité, les conséquences de la diversification de l'organisation du travail dans le fonctionnement des territoires jusque dans l'évolution des stratégies résidentielles... Les évolutions de la population et du peuplement sont à considérer tout particulièrement, comme celles des activités économiques. Les recompositions actuelles accentuent des inégalités économiques, sociales et socio-spatiales qui sont amplifiées par les représentations qu'en ont les acteurs. Cela conduit, notamment, à des différenciations spatiales importantes et croissantes. La question appelle à analyser ces phénomènes dans la diversité des contextes territoriaux. Des thématiques comme le logement, les mobilités, les politiques en matière de transports et plus largement d'équipements

publics sont autant de matérialisation de ces enjeux qu'il convient d'appréhender en contexte et de manière systémique.

Comprendre ces dynamiques suppose de mettre en évidence les processus et les facteurs qui en sont à l'origine, en donnant toute leur place aux jeux d'acteurs considérés dans toutes leurs diversités. Le poids, la place et les rôles respectifs de l'Union européenne, de l'État, des collectivités territoriales mais aussi des autres acteurs du territoire au premier rang desquels figurent les populations, les associations, les collectifs ou les entreprises doivent être questionnés. Les politiques publiques exercent une influence sur l'aménagement du (des) territoire(s) et les modes de gouvernance. Il est attendu des candidats une connaissance et une compréhension des implications territoriales des nombreuses réformes territoriales, qu'il s'agisse de la réforme des collectivités territoriales de 2010, des lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015, ou encore de la loi 3DS de février 2022... Cette diversification institutionnelle s'inscrit dans la continuité de deux processus structurants dans la fabrique des territoires français : la déconcentration et la décentralisation. Cette question est l'occasion d'interroger la pertinence des découpages statistiques, institutionnels et politiques (EPCI, bassins de vie, unités urbaines, aires d'attraction des villes, zones d'emploi, petites régions agricoles et forestières, départements, régions...) et de leurs périmètres, à un moment où l'organisation de l'espace prend des formes toujours plus réticulaires. Ces découpages, qui sont autant de leviers et d'expérimentation de gouvernance territoriale, participent de la diversification accrue des territoires français et des formes d'inégalités spatiales qui les animent. Cette question est ainsi l'occasion d'analyser plus en détail le fait régional, en dépassant l'unique approche institutionnelle. Il s'agit, en s'appuyant sur des exemples choisis à des échelles variées, de comprendre comment les phénomènes se transforment, s'organisent et s'articulent, dans leurs dimensions spatio-temporelles et multiscales, de la petite échelle (régionale, nationale, voire supranationale) à la grande échelle (quartiers, communes, intercommunalités, « pays » au sens géographique du terme).

Ces éléments peuvent se mesurer en ayant recours à de nombreux indicateurs démographiques (évolution naturelle, variation migratoire, structure par âges, espérance de vie...), économiques (emploi, chômage, revenus, pauvreté...), sociaux et culturels (niveaux de diplôme, accès aux soins, votes politiques...). Ces données sont aujourd'hui disponibles grâce à plusieurs sources d'information (Observatoire des territoires, Observatoire du littoral et de la mer, INSEE, Cartostat, Agreste, ...) accessibles en ligne. D'autres facteurs internes mentionnés précédemment doivent également être mobilisés, tels que l'influence des réseaux (matériels et immatériels), les formes de mobilité, la perception de l'espace, les modes d'habiter, le poids des héritages et des représentations. Il en va de même concernant les processus externes comme l'impact de la mondialisation (maritimisation et internationalisation des échanges commerciaux, IDE, ...) ou les politiques européennes (politique agricole commune, réglementation environnementale par exemple). Pour cela, une culture géographique générale allant de la géographie environnementale à la géographie politique ou encore économique et sociale est nécessaire. Il est attendu une solide connaissance des éléments fondamentaux, à commencer par une exactitude des localisations mobilisées et la capacité à présenter des exemples détaillés. La démarche multiscale doit être omniprésente et centrale dans l'approche de cette question. L'interconnexion des territoires français aux échelles régionale, nationale, européenne et mondiale doit être analysée en appréhendant les relations d'interdépendances qui les animent. Dans ce cadre, une attention toute particulière est à porter au rôle des réseaux de transports et de télécommunications, aux relations et degrés de dépendance à la mer, aux problématiques et questions environnementales. Il convient également de considérer la diversité de la présence française hors de France, que ce soit à travers les modalités d'accompagnement et d'assistance locale des Français établis à l'étranger ou encore l'expression des enjeux stratégiques et militaires de la France. Cette question appelle un traitement qui inclut la France dans le monde, et en premier lieu en Europe. Que ce soit au prisme de son peuplement, de sa stratégie énergétique et industrielle, de sa recherche de compétitivité et d'attractivité, la France s'inscrit dans des jeux d'interdépendances complexes qui se révèlent à petite échelle par les flux et les circulations économiques et culturelles, et se manifestent jusqu'à l'échelle la plus fine dans les recompositions des espaces productifs qui poursuivent leurs mutations.

Le Pacifique (question nouvelle)

Cette question invite les candidats à questionner leurs points de vue et leurs représentations du monde pour considérer l'espace pacifique à l'aune des propos de l'écrivain et anthropologue tongien Epeli Hau'Ofa, non pas comme des mers lointaines et des îles isolées, mais comme une mer d'îles - et de littoraux - en relation les uns avec les autres, formant un vaste réseau de territoires et de peuples partageant des cultures et/ou des enjeux communs (Epeli Hau'Ofa, 1993).

De quel Pacifique parle-t-on ?

Le Pacifique désigne d'abord la principale subdivision de l'océan mondial, traditionnellement délimitée par les continents asiatique et américain, le détroit de Béring au nord et le 60^e parallèle au sud (limite de l'océan Austral). Cette immense étendue marine couvre près d'un tiers du globe, avec une superficie supérieure à celle de l'ensemble des terres émergées. Cet océan sépare et relie à la fois trois continents - Asie, Amériques et Océanie - et surtout des îles, des archipels et des littoraux souvent très éloignés les uns des autres. Si la superficie et les distances rendent difficile l'appréhension de l'espace pacifique dans son ensemble, celui-ci correspond cependant bien à l'une des grandes régions mondiales : une région organisée et animée par des interactions nombreuses, diverses et anciennes entre les espaces, les territoires et les sociétés des îles et des rives de l'océan Pacifique. La question ne peut donc être réduite au seul océan qui lui donne son nom, même si la dimension maritime est centrale. Celle-ci révèle la cohérence de cet ensemble géographique à travers de nombreuses problématiques géohistoriques, géopolitiques, géostratégiques, géoculturelles, géoéconomiques et géoenvironnementales.

La délimitation retenue considère ainsi l'ensemble des sociétés et des territoires insulaires et archipélagiques d'Océanie, cinquième partie du monde inventée par les géographes français du XIX^e siècle et concept europocentré et parfois considéré comme un peu désuet (Laux). Mais elle s'émancipe des méta-géographies océaniques ou continentales, pour s'ouvrir aux États des façades maritimes de l'Asie et de l'Amérique, celles-ci étant exclusivement abordées dans le cadre de leur rapport au Pacifique. Par exemple, la première puissance mondiale, les États-Unis d'Amérique, est insérée dans le sujet à partir de ses territoires insulaires (Aléoutiennes, Hawaï, Guam...), mais également de sa stratégie militaire dans la région, de sa projection de puissance, de ses alliances régionales, de ses échanges économiques et culturels dans le Pacifique, des enjeux environnementaux, des imaginaires qui concernent le Pacifique (identité, lieux de mémoire, tourisme, altérité...). Dans la décennie 1980, les géographes français Benoît Antheaume et Joël Bonnemaïson évoquaient déjà le nécessaire dépassement de la seule dimension océanique, en présentant le Pacifique comme un espace gigogne, en partant d'un immense bassin pacifique, englobant les deux principales puissances mondiales, échelle de référence pour la mondialisation et les enjeux géostratégiques, puis l'Asie-Pacifique, qui correspond à l'élargissement contemporain des horizons asiatiques, et l'Océanie, espace géopolitique et de coopération régionale, et enfin le Pacifique insulaire, centré sur des problématiques spécifiques.

La notion de *Pacific Rim*, utilisée en géographie humaine anglophone (Johnston et al.) pour désigner l'ensemble des territoires riverains du Pacifique, ainsi que certaines îles océaniques, associés par leurs échanges économiques et par les enjeux géopolitiques, peut aussi aider à cerner cet espace. Cela nécessite d'identifier les territoires littoraux (villes portuaires, régions urbaines littorales, façades maritimes, espaces touristiques, etc.) continentaux ou insulaires, qui constituent des centres d'impulsion ou des périphéries diversement intégrées d'un système spatial pacifique, lui-même organisé en sous-systèmes régionaux appuyés, par exemple, sur certaines mers bordières. Ainsi, la question amène à s'intéresser au Japon, dans ses relations et échanges à la fois transpacifiques en direction de l'est (Amériques) ou du sud (Océanie), mais

également à l'échelle de la mer de Chine orientale ou de la mer Jaune. L'étude des mers bordières de l'océan Pacifique ne doit pas être systématique, car leur importance pour penser l'objet géographique « Pacifique » varie. Elles sont à considérer dans la mesure où elles permettent de comprendre les relations entre les rives est et ouest du Pacifique, le rôle de l'ensemble Pacifique à l'échelle mondiale ou encore pour donner à voir l'organisation différenciée et hiérarchisée d'un espace Pacifique.

Enfin, pour penser « tout » le Pacifique, il faut également se placer du point de vue des États et peuples qui le constituent, et saisir la vision qu'ils ont de leur propre monde, souvent à distance des perspectives européennes. Cela nécessite notamment de maîtriser le concept d'iléité (tel qu'il a pu être développé par J. Bonnemaison), et ne pas associer *a priori* l'insularité à l'isolement ou à la fermeture.

Si la notion d'Indopacifique occupe une place croissante dans les stratégies des États qui possèdent des intérêts dans les océans Indien et Pacifique, elle n'est pas insérée dans le sujet proposé.

Invention européenne et héritages historiques impériaux

Le Pacifique est structuré par des sociétés littorales et insulaires aux héritages divers, ainsi que par des puissances extérieures qui ont façonné ses territoires par l'exploration, l'impérialisme, la colonisation, l'exploitation, les conflits (parfois mondiaux) ou encore l'influence économique et militaire. Cet espace a d'abord été pensé par l'Europe au retour du premier tour du monde, débuté par Fernand de Magellan, promoteur du terme Pacifique, à partir de la fabrique d'un immense empire espagnol, entre Amérique et Philippines. Plus tard, les voyages de James Cook en Océanie et à Hawaï, et de Charles Darwin aux Galapagos viennent nourrir les connaissances et les représentations européennes sur ce « bout du monde » (Blais). La géohistoire de cet espace océanique, l'invention européenne de son découpage géographique (Graloup, Capdepuy) et de ses divisions (Tcherkézoff), son insertion dans la mondialisation, peuvent constituer une entrée au cœur de la question. Les candidats sont également invités à réfléchir à l'existence d'autres imaginaires géographiques (Argounès, Singaravélou, Staszak), en particulier aux spatialités et territorialités en concurrence mémorielle, culturelle, politique et spatiale avec les découpages traditionnels, qu'ils soient héritages anciens ou enjeux contemporains (récit régional sinocentré de Pékin, diplomatie austronésienne de Taïwan, *Enfants ultramarins* de l'Inde ou concept chilien de *tricontinentalidad*). Quant au *Moana* ou *Te Moana Nui a Hiva* polynésien, il représente une forme de réappropriation symbolique de l'océan que les Occidentaux nommèrent océan Pacifique (Saura).

Depuis des siècles, des États riverains ou ultramarins se sont appropriés îles et archipels de cet immense bassin, Chine et Japon pour les archipels de la mer de Chine orientale ou l'archipel Ogasawara, États-Unis et Russie pour les îles aléoutiennes, Indonésie pour une partie de la Papouasie, l'Irian-Jaya, Pérou ou Chili pour les îles proches de l'Amérique latine, mais ce sont surtout les explorations européennes (XVIe-XIXe siècles), qui ont vu Espagnols, Portugais, Britanniques, Français et Hollandais cartographier la région, revendiquer et organiser les territoires, parfois en colonie de peuplement. Si les Espagnols sont présents en Micronésie depuis la fin du XVIe siècle et que la Grande-Bretagne s'est emparée de l'Australie en 1788, la principale période de prise de possession des îles débute avec le traité de Waitangi (1840), en Nouvelle-Zélande, avant l'appropriation du Pacifique insulaire jusqu'à la Première Guerre mondiale : les États-Unis annexent les Philippines en 1898 et en resteront maîtres jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le Japon pour sa part renforce sa présence au XIXe siècle (conquête de Taïwan lors de la première guerre sino-japonaise, 1894-95) et devient une puissance régionale maritime incontournable - ce qui se confirme dans l'entre-deux-guerres, notamment en Corée et en Micronésie. La Seconde Guerre mondiale a profondément remodelé la géopolitique du Pacifique, et débuté les dynamiques d'indépendance et d'autodétermination, très récentes à l'échelle mondiale, c'est-à-dire des années 1960 aux années 1990. Toutefois, la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Chili ou la Nouvelle-Zélande continuent d'administrer des territoires dans la région, sous une très grande diversité de statuts politiques (Gay). Les candidats devront posséder quelques grands

repères géohistoriques, pour comprendre les questions stratégiques, politiques et économiques en cours dans la région, ainsi que l'histoire de la relation avec les principaux acteurs régionaux ou mondiaux, afin d'interroger les logiques de dépendance et d'émancipation (Argounès, Mohamed-Gaillard, Vacher).

Le Pacifique entre Washington et Pékin

Le Pacifique est un espace d'expression de la compétition entre les deux premières puissances mondiales et du bouleversement actuel des rapports de force et des alliances, ce qui exige de savoir mobiliser des grilles de lecture géopolitique et géostratégique. Par-delà les revendications territoriales et les pressions dans son voisinage maritime immédiat, en particulier en mer de Chine orientale et méridionale, Pékin cherche à s'affirmer comme la grande puissance d'une des rives du Pacifique, entraînant un changement structurel majeur. Se dessinent de nouveaux rapports de force commerciaux, dans un Pacifique désormais installé au cœur de la mondialisation, notamment par la maritimisation de l'économie ou même les câbles sous-marins (Hamel). La Chine, devenue le principal partenaire commercial de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, est incontournable pour une majorité des États insulaires qui restent en marge du commerce mondial. Face à ces ambitions dans un océan considéré auparavant comme un « lac américain », Washington renforce sa stratégie de « pivot américain vers l'Asie », par un rééquilibrage vers le Pacifique et des perspectives renouvelées vis-à-vis de la Russie. La première puissance mondiale s'appuie sur la flotte du Pacifique (3^e et 7^e flotte, soit près des 2/3 de forces navales états-uniennes), et sur certains territoires stratégiques comme Guam ou Hawaï.

Les stratégies pacifiques des puissances régionales, souvent alliés dépendants mais indispensables pour les États-Unis (par exemple Japon, Corée du Sud ou Taïwan), sont tout aussi importantes à considérer dans cette approche. L'Australie, la Nouvelle Zélande ou la France montrent également des inquiétudes face aux incertitudes sur le soutien américain et l'expansion chinoise sur de nombreux fronts, économique, diplomatique et sécuritaire (Argounès). Les deux puissances océaniques, un temps gendarmes du Pacifique sud, inscrivent désormais leur politique régionale dans cette perspective et dans une lutte d'influence avec la Chine et d'autres acteurs émergents (jusqu'à Taïwan, Cuba et l'Azerbaïdjan). En effet, les quatorze États du Pacifique insulaire – Papouasie Nouvelle Guinée, Fidji, Palau, Tonga, Tuvalu, Samoa, Vanuatu, Micronésie, Kiribati, Nauru, îles Marshall, îles Salomon, îles Cook et Niue -, auparavant en marge des enjeux géopolitiques et stratégiques, sont depuis deux décennies l'objet de très nombreuses attentions des grandes puissances, y compris au regard de la composante numérique (Cattaruzza, Limmonier) ou environnementale de leur stratégie diplomatique.

Après des décennies favorables à différents projets de coopération et/ou d'intégration régionale, le contexte est désormais très différent. Le foisonnement des différentes structures est à l'image de l'immensité du Pacifique, des intérêts à la fois communs et divergents existants, et de l'importance stratégique du libre-échange et des accords commerciaux (APEC, ASEAN + 3, l'ASEAN + 6, CPTPP ou encore RCEP entrée en vigueur en 2022). Un régionalisme océanien existe également (CPS, FIP), complété par un sous-régionalisme correspondant aux divisions traditionnelles de la région (Groupe Fer de lance mélanésien, Groupe des Dirigeants polynésiens, Forum des îles micronésiennes). Enfin, d'autres initiatives réunissent les acteurs insulaires, comme l'Alliance des Petits États insulaires (AOSIS), pour la défense des intérêts des États parfois considérés comme particulièrement vulnérables face aux changements climatiques (Duvat).

Un monde en mutation et en transition

S'il n'est pas attendu une connaissance précise de tous les territoires ou une suite de monographies nationales, la maîtrise des grandes problématiques de cet ensemble régional et des dynamiques qui leur sont liées est fondamentale. La diversité du Pacifique et les importantes disparités entre les territoires et les

sociétés devront être abordées, et ce, à différentes échelles et sous différents angles. Il s'agit par exemple de souligner les disparités entre Pacifique nord et Pacifique sud, entre Australie et Nouvelle-Zélande d'un côté et leurs voisins en développement de l'autre, ou encore entre métropoles et dépendances (Équateur/Galapagos). La question permet également une réflexion assez large sur les milieux insulaires et littoraux, les changements environnementaux (climat, biodiversité), les risques (naturels et technologiques) et la vulnérabilité ; mais aussi sur le peuplement et ses dynamiques, et sur la question particulière des minorités et des migrations (de l'autochtonie aborigène ou maorie à l'immigration asiatique et océanienne en passant par la traite, ou *blackbirding*). Le sujet permet également de traiter des transports et des mobilités, des systèmes productifs (Kowasch), en particulier lorsque ces derniers se démarquent (extraction minière, agriculture d'exportation, industrie de pointe, paradis fiscal, tourisme). Les processus de littoralisation et de métropolisation à l'œuvre sur les différentes rives, continentales ou insulaires, devront être maîtrisés.

Les imaginaires géographiques et plus largement la géographie culturelle ont aussi toute leur place dans ce sujet. Ainsi, si le tourisme est devenu une activité incontournable pour les îles du Pacifique (Blondy), elles représentent moins d'un millième du tourisme international, mais celui-ci leur doit beaucoup en termes d'imaginaires et de pratiques : surf, cocotier, *hula girl*, pareo, collier de fleurs, bronzage, etc. (Gay). Des références littéraires, picturales, cinématographiques ou muséales sont bienvenues. On peut penser au *Voyage autour du monde* de Bougainville et pourquoi pas au *Supplément au voyage de Bougainville* de Diderot; au roman de William Golding *Sa Majesté des Mouches* (1954); à des tableaux et écrits de Paul Gauguin et plus tard ceux d'Henri Matisse; aux deux films de Clint Eastwood sortis en 2007, *Mémoires de nos pères* et *Lettres d'Iwo Jima*, qui tentent de faire valoir deux points de vue sur la bataille d'Iwo Jima (1945) ; et plus récemment à *Pacifiction : tourments sur les îles* d'Albert Serra (2022). Les collections des musées s'inscrivent également dans cette géographie culturelle et certaines expositions ont participé à de nouveaux regards sur ces territoires. Pour en faire bon usage, il est toutefois nécessaire de comprendre ce qu'est l'exotisme et ce qu'il implique (Staszack, Bensa).

Les îles et archipels occupent une place privilégiée dans l'étude de cette question sur le Pacifique, notamment les « petites nations » de ce que l'on nomme le Pacifique insulaire. Il s'agit de s'interroger sur les modèles de développement de ces territoires marqués par la distance et parfois l'isolement, sur leurs mutations et adaptations (notamment en matière de souveraineté) et sur les limites et les conflits socio-environnementaux qui en résultent. Certains États composés d'îles basses comme le Tuvalu ou Kiribati sont devenus emblématiques du changement climatique et de ses conséquences (Duvat-Magnan) ; la question de l'adaptation, de l'effondrement démographique ou parfois des « réfugiés climatiques » y est désormais prégnante. La tension entre exploitation et protection des ressources naturelles est également très présente dans le Pacifique insulaire, et au-delà.

Les eaux du Pacifique (ZEE et haute mer) constituent un exemple des défis contemporains, sur le plan géopolitique bien sûr (au sujet des frontières, du contrôle et de la sécurité, ou encore de la gouvernance de ces espaces), mais aussi sur le plan de l'environnement planétaire. L'extraction offshore de nodules polymétalliques ou de cobalt, la pollution plastique, la pollution radioactive, la pêche à la baleine, la surpêche sont autant d'entrées possibles pour étudier ces défis qui sont souvent médiatisés et connus d'une opinion publique mondiale.

Le Pacifique, un sujet de géographie du territoire français

Sans en faire un objet en soi, la connaissance particulière des territoires français du Pacifique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna, est attendue. Ces trois territoires présentent une diversité de statuts et de capacités législatives, depuis les compétences étendues du congrès de Nouvelle-Calédonie jusqu'aux prérogatives et à l'autorité des rois coutumiers de Wallis et Futuna reconnues par la République, en

passant par l'autonomie et les compétences de droit commun de la Polynésie française (Gay). Ils sont marqués par l'histoire impériale et coloniale française, par une très grande distance avec la « France hexagonale » et une proximité géographique et culturelle avec les îles et archipels mélanésiens ou polynésiens. Les relations de ces territoires avec la Métropole s'inscrivent dans le sujet, sans négliger les tensions et les conflits qui ont pu par exemple entraîner des violences en Nouvelle-Calédonie en 2024, ni les relations économiques et politiques avec Paris. Il s'agit également de comprendre leur insertion dans la région, dans le cadre de la politique de voisinage, ou de stratégies d'intégration régionale. L'étude de ces sociétés et territoires dits ultramarins sous différents angles (démographiques, sociétaux, économiques, environnementaux, politiques) offre de réelles opportunités aux candidats de mieux connaître les outre-mers et de mieux saisir la dimension « pacifique » d'acteurs publics français à diverses échelles.

Cette question permet d'envisager de nombreuses possibilités de transpositions didactiques, dans tous les niveaux de la classe de 6^e à la classe de Terminale, que ce soit avec des entrées thématiques (risques, tourisme, mondialisation...) ou territoriales (espaces maritimes, France d'outre-mer...).